COMMUNE DE RAISMES

59491

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

PLAN 1/1

Eléments constitutifs du Porter à Connaissance (P.A.C) Art.R.121-1 du Code de l'Urbanisme

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale

des Territoires

et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

service Urbanisme et Connaissances des Territoires
Pôle Système d'information Géographique

Type Procédure : Elaboration
Délibération du : 08/04/2009

Date mise à jour : 18/04/2011
ref : carte_pac_urbanisme_servitude_59014.wor

Echelle : 1 / 10000

Email : ddtm-sust@nord.gouv.fr

LEGENDE

Commune de Raismes.

A4 — Servitude de Protection des Cours d'eau non domaniaux.
Canal d'Arnonville - Fossé de la Balle de la Tillière - La Dréve
AP du 09/08/1972

AS1 — Servitude de Protection des Captages AEP.
P.I. / P.R. / P.E.
Captage de Raismes Petite Forêt
Captage de Saint-Amand Les Eaux
Captage de Raismes Fosse Sabatier
Captage d'Aubry du Hainaut
P.I. = Périmetre de Protection immédiate
P.R. = Périmetre de Protection Rapprochée
P.E. = Périmetre de Protection Eloignée.

AC1 — Servitude de Protection des Monuments Historiques.
500 m
Fosse d'Arenberg C.I.M.H. du 22/02/2010 et dynamitière (commune de Wallers)
Salle des fêtes rue Taffin ISMH 03/12/2009 WALLERS
Ecole ménagère rue Taffin ISMH 01/12/2009 WALLERS
Chateau Motif et Statue IMSH DU 31/05/1946
Eglise St Cecile et son Presbitaire
Fosse Sabatier

I4 — Servitude de Protection des Lignes Haute Tension.
Transformateur
Lignes : Homaing / Valenciennes 225 kv
Petite Forêt / Thiers 2 x 63 kv
Petite Forêt / Saint Amand 63 kv
Gros Caillou / Valenciennes 225 kv

T1 — Servitude de Protection des Lignes Ferroviaires.
Ligne Tie Douai Blanc Misseron et Fives Hinson

EL7 — Servitude d'Alignement.
Voir liste complète dans le tableau des servitudes d'utilité publique

INT1 — Cimetière civil de Raismes
Zone de Protection 100 m

EL11 — Servitude d'interdiction d'accés
Accès aux routes express et déviations d'agglomerations
RD 70 et RD 189
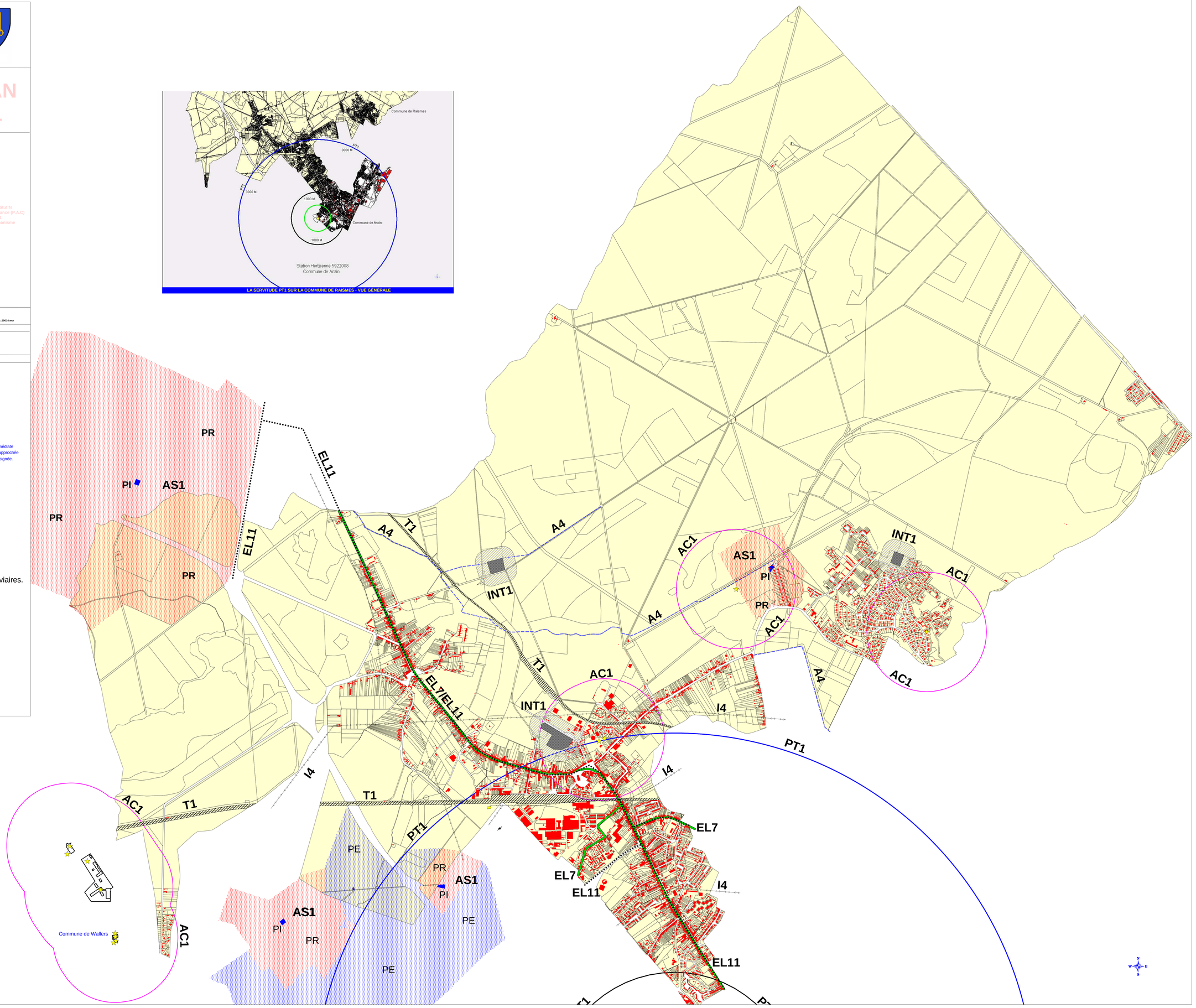
PT1 — Télécommunications
Servitudes de Protection des Centres Hertziens contre les Perturbations Electromagnétiques.
Zone de Garde 1000 m
Zone de Protection 3000 m
Station Hertzienne d'Anzin cct 5922008 Décret du 11/06/1992
Voir carte ci contre vue générale